

marches-securises.fr

PUBLICATION

ÉTABLISSEMENT

**Soderec - Université Grenoble
Alpes (38)**
89 rue de la Villette

69003 Lyon

Mise en concurrence Avis de concours - directive générale

AVIS DE CONCOURS

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Soderec - Université Grenoble Alpes (38).
Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public
Activité du pouvoir adjudicateur: Éducation

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre: Marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment BRIFFAUT COMMUN et la réhabilitation partielle des bâtiments BRIFFAUT A et B à Valence (26).

Description: Le marché de maîtrise d'oeuvre porte sur la construction du bâtiment BRIFFAUT COMMUN et la réhabilitation partielle des bâtiments BRIFFAUT A et B à Valence (26). Le bâtiment BRIFFAUT COMMUN constituera un nouveau pôle de centralité pour le campus, à proximité du restaurant du CROUS. La surface utile de construction neuve est d'environ 1400m². La surface utile réhabilitée est d'environ 1500 m². L'opération se déroulera en site occupé, et le phasage de la réhabilitation devra en tenir compte, notamment avec des travaux en période estivale. --- Le marché comprendra une mission de base au sens des articles L.2431-3 et R.2431-4 du code de la commande publique, et sera le cas échéant étendu à des éléments de mission complémentaires.

L'exécution du marché débutera par l'élément de mission avant-projet. L'élément de mission esquisse est réalisé dans le cadre du concours de maîtrise d'oeuvre

Identifiant interne: UGA-MOE-Briffaut.

Type de Procédure: Restreinte.

Procédure accélérée: NON.

Principales caractéristiques de la procédure: La présente consultation a pour objet un concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment BRIFFAUT COMMUN et la réhabilitation partielle des bâtiments BRIFFAUT A et B à Valence (26). Il est en premier lieu organisé un concours au sens de l'article L.2125-1 2° du code de la commande publique. Il s'agit d'un concours restreint organisé dans les conditions des articles R.2162-15 à R.2162-21 du code de la commande publique qui s'achève par le choix d'un ou plusieurs lauréats. Le marché de maîtrise d'oeuvre sera ensuite négocié, avec le ou les lauréats du concours, en application des articles R.2122-6 et R.2172-2 du code de la commande publique..

2.1.1 Objectif

Nature du marché: services.

Nomenclature principale (cpv): 71000000.

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale: 38 Rue Barthélémy de Laffemas.

Ville: VALENCE.

Code postal: 26000.

Code NUTS: FRK23.

Pays: FRANCE.

Informations complémentaires de la procédure : Le montant de la prime est de 35 000 euros hors taxes par candidat.

Néanmoins, sur proposition du jury, cette prime pourra être réduite ou supprimée pour les candidats dont les prestations ne seraient pas conformes au règlement de concours, ou ne répondraient pas de manière sérieuse aux objectifs, besoins, exigences et contraintes de l'opération. La prime sera versée dans un délai de 30 jours à compter de la désignation du ou des lauréats du concours. En cas de groupement, elle sera versée au mandataire du groupement qui se chargera de sa répartition éventuelle. --- D'éventuelles questions administratives et techniques peuvent être posées par les opérateurs économiques.

Elles sont exclusivement posées à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securises.fr>. Ces questions peuvent être posées par les opérateurs économiques au plus tard 14 jours calendaires avant la date limite de réception des candidatures. Les réponses seront envoyées à l'ensemble des opérateurs économiques par le biais de l'adresse d'identification indiquée sur la plateforme. Les réponses aux questions écrites seront diffusées simultanément à tous les candidats (au mandataire en cas de groupement) au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des candidatures. Il ne sera répondu à aucune question autre que celles posées par écrit. Tous les échanges avec l'acheteur durant la consultation et après la remise des candidatures jusqu'à la notification/achèvement de la procédure se font via le profil dématérialisé de l'acheteur. Aucun échange par mail ou téléphone n'est admis durant ces périodes.

2.1.3 Valeur

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires du marché: En application de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, chaque candidat devra être ou comporter un architecte ou une société d'architecture susceptible d'exercer en France en application de ladite loi..

Informations complémentaires de la procédure: Le montant de la prime est de 35 000 euros hors taxes par candidat.

Néanmoins, sur proposition du jury, cette prime pourra être réduite ou supprimée pour les candidats dont les prestations ne seraient pas conformes au règlement de concours, ou ne répondraient pas de manière sérieuse aux objectifs, besoins, exigences et contraintes de l'opération. La prime sera versée dans un délai de 30 jours à compter de la désignation du ou des

lauréats du concours. En cas de groupement, elle sera versée au mandataire du groupement qui se chargera de sa répartition éventuelle. --- D'éventuelles questions administratives et techniques peuvent être posées par les opérateurs économiques. Elles sont exclusivement posées à l'adresse électronique suivante : <https://www.marches-securises.fr>. Ces questions peuvent être posées par les opérateurs économiques au plus tard 14 jours calendaires avant la date limite de réception des candidatures. Les réponses seront envoyées à l'ensemble des opérateurs économiques par le biais de l'adresse d'identification indiquée sur la plateforme. Les réponses aux questions écrites seront diffusées simultanément à tous les candidats (au mandataire en cas de groupement) au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des candidatures. Il ne sera répondu à aucune question autre que celles posées par écrit. Tous les échanges avec l'acheteur durant la consultation et après la remise des candidatures jusqu'à la notification/achèvement de la procédure se font via le profil dématérialisé de l'acheteur. Aucun échange par mail ou téléphone n'est admis durant ces périodes.

Base juridique : Directive 2014/24/EU

2.1.5 Conditions de passation des marchés

2.1.6 Motifs d'exclusion

Informations complémentaires du marché: En application de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, chaque candidat devra être ou comporter un architecte ou une société d'architecture susceptible d'exercer en France en application de ladite loi..
Sources des motifs d'exclusion: Document de marché
Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale:
Faillite:
Corruption:
Concordat:
Participation à une organisation criminelle:
Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence:
Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental:
Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme:
Fraude:
Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains:
Insolvabilité:
Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail:
Biens administrés par un liquidateur:
Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente procédure:
Motifs d'exclusion purement nationaux:
Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché:
Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché:
Coupable d'une faute professionnelle grave:
Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions comparables:
Manquement aux obligations dans le domaine du droit social:
Païement des cotisations de sécurité sociale:
État de cessation d'activités:
Païement d'impôts et taxes:
Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes:

Section 5 - Lot

5.1 LOT N° : LOT-0001

Titre: Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du bâtiment BRIFFAUT COMMUN et la réhabilitation partielle des bâtiments BRIFFAUT A et B à Valence (26).
Description: Le marché de maîtrise d'œuvre porte sur la création du bâtiment BRIFFAUT COMMUN et la réhabilitation ponctuelle des bâtiments BRIFFAUT A et B, sur le campus Briffaut de Valence (26). Le bâtiment BRIFFAUT COMMUN accueillera, en vue du développement des formations du Département des sciences Drôme Ardèche (DSDA), un learning center, des locaux pédagogiques pour le Master Ingénierie Nucléaire, et des espaces de vie étudiante, totalisant une surface utile d'environ 1400m². Ses abords extérieurs seront également traités. Dans le bâtiment BRIFFAUT A, la réhabilitation permettra la création d'un escalier de secours complémentaire, de salles de TP (danse, sciences), de salles de TD, et de locaux administratifs, ainsi que l'amélioration de la Qualité d'air intérieure (QAI) et de la performance énergétique des 2 amphithéâtres, totalisant environ 1200 m². Dans le bâtiment BRIFFAUT B, la réhabilitation permettra l'amélioration de la Qualité d'air intérieure (QAI) et de la performance énergétique de l'amphithéâtre, pour une surface d'environ 300m². Bien qu'aucune exigence ou labellisation environnementale spécifique ne soit formellement imposée dans le cadre du projet, il est attendu une réflexion globale et vertueuse en matière de qualité environnementale du bâti, notamment au regard des objectifs suivants : Sobriété énergétique : grâce à la conception d'une enveloppe performante, pour réduire les besoins en chauffage et prioritairement, favoriser la conception d'un Learning center et des espaces étudiant comme espace refuge estival, garantissant un bon confort d'été, en limitant les systèmes actifs ; et Réduction de l'empreinte carbone : privilégier dans les choix architecturaux, techniques et constructifs l'utilisation de matériaux sains et filière bas carbone. L'opération se déroulera en site occupé, et le phasage de la réhabilitation devra en tenir compte, notamment avec des travaux en période estivale..

5.1.1 Objectif

Type de marché: services.
Classification CPV: 71000000.

5.1.2 Lieu d'exécution

Ville: Valence.
Code Postal: 26000.
Pays: France.

5.1.3 Durée estimée

5.1.4 Renouvellement

5.1.5 Valeur

5.1.6 Informations générales

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne: Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE.

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui.

5.1.7 Achats stratégiques

Approche de réduction des impacts environnementaux: none.

5.1.8 Critères d'accessibilité

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis.

Description : Le candidat devra justifier, dès le stade de la candidature, posséder lui-même des compétences en matière d'architecture, de structure et de fluides car il ne sera pas admis que les tâches essentielles du marché de maîtrise d'œuvre correspondant à ces compétences soient entièrement sous-traitées. Le candidat devra également justifier, dès le stade de la candidature, disposer de compétences en matière de qualité environnementale du bâtiment (QEB), d'acoustique en ERP d'enseignement, et de paysage, qui pourront être apportées dans le cadre de la sous-traitance. Les autres compétences nécessaires à l'exécution de la mission pourront également être apportées ultérieurement dans le cadre de la sous-traitance. --- Il est précisé qu'aucun opérateur économique ne devra figurer dans plusieurs candidatures en tant que candidat individuel ou en tant que membre d'un groupement, sous peine d'élimination de tous les candidats concernés. Cette interdiction ne s'applique pas aux sous-traitants. --- Les critères de sélection des candidats sont : - Les capacités économiques et financières appréciées au vu du chiffre d'affaires ; - Les capacités techniques et professionnelles appréciées au vu des moyens humains, des références de contrats de maîtrise d'œuvre et de la qualité architecturale des réalisations correspondantes..

Nombre maximal de candidats à inviter pour la deuxième étape de la procédure: 3.

5.1.10 Critères d'attribution

Critère Qualité :

Description : Adéquation des prestations au programme, au dossier de la consultation et à la réglementation.

Critère Qualité :

Description : Qualité de l'architecture.

Critère Qualité :

Description : Compatibilité avec la part affectée aux travaux de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Justification de la non-indication de la pondération des critères d'attribution : Les critères ci-dessus constituent les critères d'évaluation des projets par le jury. Ils seront complétés par des critères de choix de l'attributaire, en cas de désignation de plusieurs lauréats..

5.1.11 Documents de marché

Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

5.1.12 Conditions du marché public

Date limite de réception des demandes de participation : 27/03/2026 à 12:00.

Soumission électronique : Requête

Adresse pour la soumission : <https://www.marches-securises.fr>.

Description : Le contenu et les modalités de transmission des dossiers de candidatures sont détaillés dans un document disponible sur le profil acheteur. Les candidats admis à concourir disposeront d'au moins 8 semaines pour élaborer leurs prestations qui constitueront l'élément de mission Esquisse de la mission de maîtrise d'œuvre..

Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français.

Conditions de présentation :

Conditions du marché :

Forme juridique qui doit être prise par un groupement de soumissionnaires auquel un marché est attribué : En cas de candidature d'un groupement conjoint, sa transformation en groupement solidaire, nécessaire à la bonne exécution du marché de maîtrise d'œuvre, sera exigée après l'attribution du marché. En effet, la conception d'un bâtiment correspond à un acte " technique " unique et global. Aucun élément n'est réellement isolable ou détachable : l'architecture conditionne la structure et vice-versa, l'acoustique conditionne l'architecture et la technique et vice-versa, l'économie est une notion transversale, etc. Il est donc nécessaire, en cas de groupement, que les membres du groupement assument une responsabilité globale sur la conception puis la direction de la réalisation de l'ouvrage..

5.1.15 Techniques

Aucun

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et révision

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble

Informations relatives aux délais de recours : - Référé précontractuel en application des articles L 551-1 et suivants, R 551-1 et suivants du CJA ; - Référé contractuel en application des articles L 551-13 et suivants, R 551-7 et suivants du CJA ; - Recours en contestation de

validité du contrat, issu de la jurisprudence " Tarn-et-Garonne " CE n°358994 du 4 avril 2014.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Grenoble

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Soderec - Université Grenoble Alpes (38).

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 13002139700018.

Adresse postale : Université Grenoble Alpes, représentée par son mandataire La Soderec.

Adresse postale : Université Grenoble Alpes, représentée par son mandataire La Soderec. 89 rue de la Villette.

Ville : Lyon.

Code postal : 69003.

Pays : FRANCE.

Adresse électronique: mwawrzyniak@lasoderec.com.

Téléphone: +33 478387460.

Adresse internet: <http://www.lasoderec.com>.

Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>.

8.2 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Grenoble.

Numéro d'enregistrement (SIRET) : 17380005300014.

Adresse postale : 2 Place de Verdun.

Boîte Postale 1135.

Ville : Grenoble Cedex.

Code postal : 38022.

Pays : FRANCE.

Adresse électronique: greffe.ta-grenoble@juradm.fr.

Téléphone: +33 047642900.

Adresse internet: <http://grenoble.tribunal-administratif.fr>.

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis :2f628e3c-1f10-44ef-bd4b-567f0e1845f5

Type de formulaire: Mise en concurrence.

Type d'avis : Mise en concurrence Avis de concours - directive générale.

Date d'envoi de l'avis: 2026/02/23 à 14:50.

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français.